

DU CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE FRANTZ ET QUENAUT

Mardi : 14h / 18h ; Mercredi : 10h / 12h et 14h / 18h ; Jeudi et Vendredi : 14h / 17h ; Samedi : 10h / 12h

- ⇒ **Samedi 14 juin, 10h : Raconte-tapis *Léon et son croco*, par Brigitte et Francine**
[0 à 5 ans - sur inscription]
- ⇒ **Samedi 14 juin de 10h30 à 12h (salle Voisin) : atelier cyanotype animé par Gérald Absolu**
[dès 10 ans - sur inscription]

PERMANENCES POUR L'INSCRIPTION AU VIDE-GRENIERS DU DIMANCHE 14 SEPTEMBRE 2025

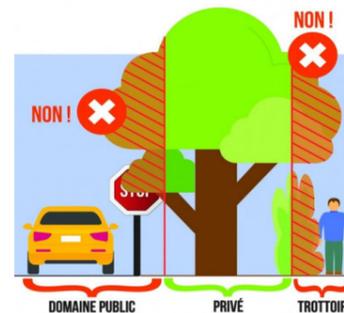


- > Samedi 28 juin de 10h à 12h (uniquement les habitants de Jonchery)
- > Vendredi 18 juillet de 17h à 19h
- > Vendredi 29 août de 17h à 19h
- > Samedi 06 septembre de 10h à 12h

ÉLAGAGE, ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET DES CANIVEAUX

Les riverains doivent **obligatoirement** élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.



BRUITS DE VOISINAGE

Nous rappelons aux particuliers que les travaux de bricolage et de jardinage bruyants (tonte, usage de tronçonneuse, perceuse, bétonnière,...) sont uniquement autorisés aux horaires suivants :

Jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00

Dimanches et jours fériés : **interdits**

Arrêté municipal du 13 octobre 2022



Le Joncavidulien

Bulletin municipal

Maï 2025

Mairie de Jonchery-sur-Vesle
Place René Sarrette
51140 JONCHERY-SUR-VESLE

Contacts :

☎ 03.26.48.50.03

✉ mairie.joncherysurvesle@orange.fr

Sites :

🌐 <http://www.joncherysurvesle.com>

Facebook : Village de Jonchery-sur-Vesle

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h00.

Jeudi de 16h00 à 18h00.

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-16h. Le samedi de 9h à 12h.

Pas d'accueil téléphonique le mercredi après-midi.

Médiathèque municipale :

1 ter rue du Moulin

03.26.48.52.71

<http://jonchery-pom.c3rb.org>

mediatheque.joncherysurvesle@orange.fr

La Poste :

2 rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle

Lundi, Vendredi : 09h00 à 11h30.

Mercredi : 09h00 à 11h30 et 16h30 à 18h30.

Samedi : 09h30 à 11h30.

Mardi et Jeudi : Fermée.

Maison France Services : 03 26 08 36 44

Rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle

Lundi : 13h15-18h00

Mardi : 9h00-11h30 ; 13h30-19h00 sur R.D.V.

Mercredi : 9h00-12h00 ; 13h30-18h00

Jeudi : 9h00-12h00

Vendredi : 13h30-17h00

Samedi : 10h00-12h00

Numéros utiles :

Véolia : 09 69 39 04 98

Pour transmettre les relevés :

www.service.eau.veolia.fr

Enedis : 09 72 67 50 51

GRDF : 0 800 47 33 33

Horaires de la déchetterie :

Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi :

9h00-12h00 et 14h00-18h00.

Jeudi : 9h00-12h00.

Mardi, Dimanche et Jours fériés : Fermée.

Madame, Monsieur,

Avec l'arrivée des beaux jours, les plaisirs de l'extérieur reprennent. Nous vous rappelons toutefois l'importance de respecter les horaires autorisés pour les nuisances sonores (voir au dos). Par courtoisie, pensez à prévenir vos voisins lors d'événements ponctuels et bruyants afin de préserver une bonne entente de voisinage.

Des cambriolages ou tentatives ont récemment été signalés dans la commune. Nous vous invitons à faire preuve de vigilance, à sécuriser vos habitations et à signaler tout comportement suspect à la gendarmerie sans attendre.

La médiathèque propose régulièrement des conférences et des animations variées. N'hésitez pas à y participer pour découvrir des activités enrichissantes et soutenir ce lieu culturel essentiel à la vie locale.

Le Grand Reims a mis en place un service de bus en complément du train. Ce moyen de transport pratique est à votre disposition pour une somme modique : pensez à consulter les horaires et à en profiter.

Je reste à votre disposition pour répondre à vos questions ou pour écouter vos propositions et suggestions. Il est important de signaler aussitôt en mairie tout point estimé dangereux afin de remédier au plus vite à la situation. Nous ne regardons pas les réseaux sociaux en continu.

À bientôt,

Nadine Poulain

Le Maire



EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(L'intégralité des délibérations est disponible en Mairie)

Séance du 14 mai 2025

Délibération D_2025_22 :

OBJET : AVIS SUR LE PLAN DE MOBILITE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS ET SON EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

- Vu la délibération n°CC-2016-180 du Conseil communautaire de Reims Métropole du 12 décembre 2016 approuvant le Plan de Déplacements Urbains de Reims Métropole en vigueur,

- Vu la délibération n°CC-2019-340 du 19 décembre 2019 relative à l'engagement du processus de révision du Plan De Mobilités (PDM) du Grand Reims, incluant la réalisation d'une Enquête Mobilité auprès des habitants du Grand Reims,

- Vu la délibération n°CC-2025-20 du conseil communautaire de la communauté urbaine du Grand Reims en date du 27 mars 2025 arrêtant le projet de plan de mobilité ainsi que son évaluation environnementale,

- Vu le projet de PDM et son évaluation environnementale,

- Considérant que ces enjeux sont cohérents avec les documents stratégiques de rang supérieur avec lesquels le PDM doit être compatible, à savoir le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et Egalité des Territoires (SRADDET) de la Région Grand Est, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Reims, la Stratégie Bas Carbone du Grand Reims au travers de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), ainsi qu'avec ceux du projet de territoire du Grand Reims,

- Considérant que la Communauté urbaine du Grand Reims doit solliciter l'avis des communes, du Département, de la Région, des autorités organisatrices de la mobilité limitrophes et des services de l'Etat intéressés, sur le projet de PDM qui fera ensuite l'objet d'une enquête publique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à **l'unanimité des membres présents**, d'émettre un avis favorable au projet de Plan de Mobilité et à son évaluation environnementale.

Le présent avis sera notifié à M. le Président de la communauté urbaine du Grand Reims.

Tous les documents relatifs à la délibération se trouve sur : <https://grandreims.fr/pdm>

Délibération D-2025-23 :

OBJET : FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL

Le conseil municipal,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu la circulaire du 29 février 2019 relative à la recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que Monsieur le Préfet fixera par arrêté préfectoral au plus tard le 31 octobre 2025, le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant que la répartition des sièges a lieu à la répartition proportionnelle à la plus forte moyenne afin de tenir compte du poids démographique des communes,

Considérant qu'un siège de droit est attribué aux communes n'ayant pu bénéficier d'un siège à la représentation proportionnelle, afin de garantir la représentation de l'ensemble des communes,

Considérant qu'il est possible de conclure un accord local, dans les conditions prévues à l'article L.5211-6-1-VI-2 du CGCT, consistant à créer et répartir quatre sièges supplémentaires entre les communes ayant obtenu un siège lors de la répartition à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, soit les communes de Fismes, Saint-Brice-Courcelles, Witry-lès-Reims et Bezannes,

Considérant que cet accord local doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres de la Communauté urbaine du Grand Reims avant le 31 août 2025,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à **l'unanimité des membres présents, d'adopter** l'accord local fixant à 209 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Délibération D-2025-25 :

OBJET : EVOLUTION DES TARIFS COMMUNAUX

Considérant qu'il y a lieu de revoir les tarifs communaux pour le prêt de la salle polyvalente, des tentes, des droits de voirie, du passage piéton au parc municipal et de l'inscription médiathèque dont certains sont inchangés depuis 2007,2011,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité des membres présents**, d'appliquer les tarifs validés en conseil municipal (tarifs disponibles en mairie).

Délibération D-2025-26 :

OBJET : MODIFICATIONS APPORTEES AU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE

Le conseil municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement intérieur actuel de la salle polyvalente,

Il appartient d'apporter certaines modifications au règlement intérieur actuel de la salle polyvalente, ainsi qu'au règlement intérieur du traiteur, afin de répondre aux exigences du nouvel aménagement de cette salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **décide à 14 voix pour et 3 abstentions**, d'appliquer ces nouvelles modifications.

Informations diverses

Le maire informe :

- Dans le cadre du fonds de soutien aux investissements, il sera possible de déposer un second dossier au Grand Reims. Le seuil de demande a été abaissé de 10 000€ à 5 000 €.

- Un panneau d'interdiction de tourner à gauche a été installé au croisement de la rue Daniel Bernard et de la Gare. Merci de respecter ce nouvel aménagement.

- Le maire rappelle que le parc municipal est fermé de 20h à 8h, y compris pour les personnes qui ont un accès direct au parc.

Madame Sophie JOUEN, Adjointe au Fleurissement :

Le troc plantes s'est très bien passé le 27 avril sous un beau soleil. Encore un beau moment d'échanges. Le bac près du terrain de basket a été embelli par un entourage bois et agrémenté de plantes. Le parc est un lieu agréable, apprécié des joncaviduliens et visiteurs. Nous y attachons beaucoup d'attention, sans laisser de côté l'ensemble de notre village. Les plantations ont terminé leur cycle et vont laisser place au fleurissement d'été qui va se dérouler le vendredi 23 mai à partir de 8h. Le rendez-vous est donné comme chaque année derrière la maison à l'entrée du parc. Certaines variétés seront récupérées et plantées dans des parterres dans le cadre du développement durable.

Madame Sandra BANIERE, Conseillère municipale déléguée à la Médiathèque :

Le festival « Des étoiles plein les yeux » se poursuit à la médiathèque, avec deux grands événements :

- la conférence de Sylvie Vauclair, le 15 mai à 20h

- la soirée de découverte du ciel étoilé de Jonchery, animée par l'association Planética de Beine-Nauroy, samedi 24 mai, au stade de foot, à partir de 22h

Par ailleurs, il est toujours temps de vous inscrire pour les activités de ce deuxième **trimestre** : l'atelier cyanotype et le raconte-tapis le samedi 14 juin, ainsi que les activités permanentes. Vous pouvez vous inscrire en ligne, par téléphone, ou en passant à la médiathèque. De nouveaux DVD et livres sont arrivés, un autre puzzle collaboratif vient de commencer !

Nadine POULAIN, commission Espaces verts :

Le fléau des chenilles processionnaires est terminé pour cette année. Commune et particuliers devront être très vigilants dès l'automne et installer des pièges dans les arbres infectés.

Le pin situé rue de Sachs va être enlevé avec beaucoup de regrets. Situé trop près des maisons, il présente un risque lors de coups de vent. Un élagage a déjà été effectué l'an dernier, ce qui contribue aussi à un déséquilibre.

D'autre part, ce pin est infesté de chenilles processionnaires (plus de 25 nids) et a entraîné un choc allergique important chez un riverain. Devant ce risque sanitaire précis, nous n'avons pas d'autre choix.

Il est évident que nous ne supprimerons pas tous les arbres de Jonchery présentant des nids de chenilles. Seul celui-ci présentait des risques trop importants.

Monsieur Fabien JAVELOT, Adjoint à la Voirie :

Communauté Urbaine du Grand Reims :

Les coussins berlinois à l'entrée du village ont été retirés et le « nid de poule » rebouché. Un nouvel aménagement est en réflexion sur cette partie de voirie.

Radars pédagogiques

Les données ci-dessous ont été relevées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 :

Route Nationale Entrée : sens Reims/centre du village

Véhicules entrants 1 391 000

Véhicules sortants 533 000

Vitesse max en entrant = 133 km/h

Vitesse max en sortant = 140 km/h

Journée les plus affluentes = fête de la musique- brocante-Corrida / + de 300 Véhicules/heure

Route Nationale Haut de Jonchery : sens Fismes/centre du village

Véhicules entrants 436 000

Véhicules sortants 432 000

Vitesse max en entrant = 93 km/h

Vitesse max en sortant = 113 km/h



**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
AURA LIEU LE 25 JUN 2025**